PLR
Les Libéraux-Radicaux
La Tour-de-Peilz

Pétition

C'est avec stupéfaction que le groupe PLR du Conseil communal de La Tour-de-Peilz a pris connaissance du communiqué de presse commun des villes de Vevey et La Tour-de-Peilz du 21 mars 2022, intitulé
« Nouvelles mesures de stationnement pour répondre aux besoins de la population à Vevey et La Tour-de-Peilz ».

Nous saluons le fait que deux villes autonomes s'entendent dans une démarche commune pour régler des problèmes récurrents. Néanmoins, il est indéniable que les deux voisines ne connaissent pas les mêmes problèmes en matière de circulation et de stationnement. Par ailleurs, les demandes des automobilistes et des riveraines et riverains ne sont pas identiques dans les deux communes. Dès lors il est inconcevable que la ville de La Tour-de-Peilz reprenne sans autre réflexion des mesures taillées pour sa voisine et introduites après consultation du Conseil communal de celle-ci. Le souci de cohérence invoqué par la Municipalité est totalement arbitraire et ne répond pas au besoin de la majorité de sa population, sans oublier que nous sommes également voisins de Montreux (Maladaire) et de Blonay – St-Légier. Aucune circulation intense des véhicules le dimanche au bord du lac ne peut être prouvée en l'absence d'un comptage dûment effectué. Nous remarquons également que l'étendue du territoire boéland (3.24 km2) est plus important que celui de Vevey (2.38 km2) et que la cadence de la ligne communale des transports publics est moins dense que celle de la ville voisine.

Cette décision municipale pénalise une forte majorité des Boélandes et Boélands, l'exploitation de nos commerces et particulièrement de nos restaurants.

Signez la pétition !

Nous demandons donc :

- que **la Municipalité** renonce à la mise en vigueur des nouvelles mesures de stationnement annoncées par le communiqué de presse du 21 mars 2022,
- évalue la situation du stationnement sur la base d'une enquête des besoins réels, notamment les samedis, dimanches et les jours fériés,
- élabore, si nécessaire, sur la base de cette évaluation un nouveau concept de stationnement prenant en considération principalement les besoins des habitantes et habitants de La Tour-de-Peilz,
- soumette, le cas échéant, ce concept au Conseil communal pour validation.

Nom :	Prénom :	Adresse :		Signature
			1814	
			1814	
			1814	
			1814	
			1814	
			1814	
			1814	
			1814	
			1814	
			1814	